FASCICULE

A

CONTRAT DE RIVIÈRES

Des Dranses et Est Lémanique

DOCUMENT CONTRACTUEL

2017-2022

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

haute savoie le Département

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

SIAC des collectivités construisent le Chablais

Sommaire

Titre I – Objet du Contrat 5

ARTICLE 1 – Périmètre du Contrat 5

ARTICLE 2 – Durée du Contrat 7

ARTICLE 3 – Objectifs du Contrat 7

ARTICLE 4 – Programme d'actions 9

ARTICLE 5 – Budget prévisionnel 9

Titre II – Engagements des partenaires 11

ARTICLE 6 – Engagements communs à tous les partenaires 11

ARTICLE 7 – Engagements de la structure porteuse 12

ARTICLE 8 – Engagements des maîtres d'ouvrage 13

ARTICLE 9 – Engagements des partenaires financiers 13

Les engagements des partenaires financiers sont établis sur la base des fiches actions dont la présentation est détaillée en annexe dans le fascicule C « recueil des fiches-actions ». Certaines fiches actions proposent des interventions dont le chiffrage sera précisé notamment au terme des études réalisées. 13

Article 9.1. Engagements communs 13

Article 9.1. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 13

Article 9.2. Le Département de la Haute-Savoie 15

Titre III – Suivi, révisions et résiliation du Contrat 16

ARTICLE 10 – Instances de suivi et bilans 16

ARTICLE 11 – Révisions du contrat 16

ARTICLE 12 – Résiliation du contrat 17

Titre IV – Contribution du contrat de rivières aux objectifs environnementaux, dont l'atteinte des objectifs DCE et SDAGE 17

SIGNATAIRE DU CONTRAT DE RIVIERES DES DRANSES ET DE L'EST LEMANIQUE 19

ANNEXES 21

Annexe 1 - Arrêté préfectoral portant constitution du Comite de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique 23

Annexe 2 - Programme d'actions 27

Annexe 3 - Grille de porter à connaissance 33

Titre I – Objet du Contrat

ARTICLE 1 – Périmètre du Contrat

Le présent Contrat de Rivière porte sur le **bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique qui se situe dans le Chablais.** D'une superficie de 638 km², il se situe dans le Chablais localisé dans le département de la Haute-Savoie, à l'extrême Nord des Alpes Françaises et dans le Valais en Suisse.

Localisation du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique (source : IGN)

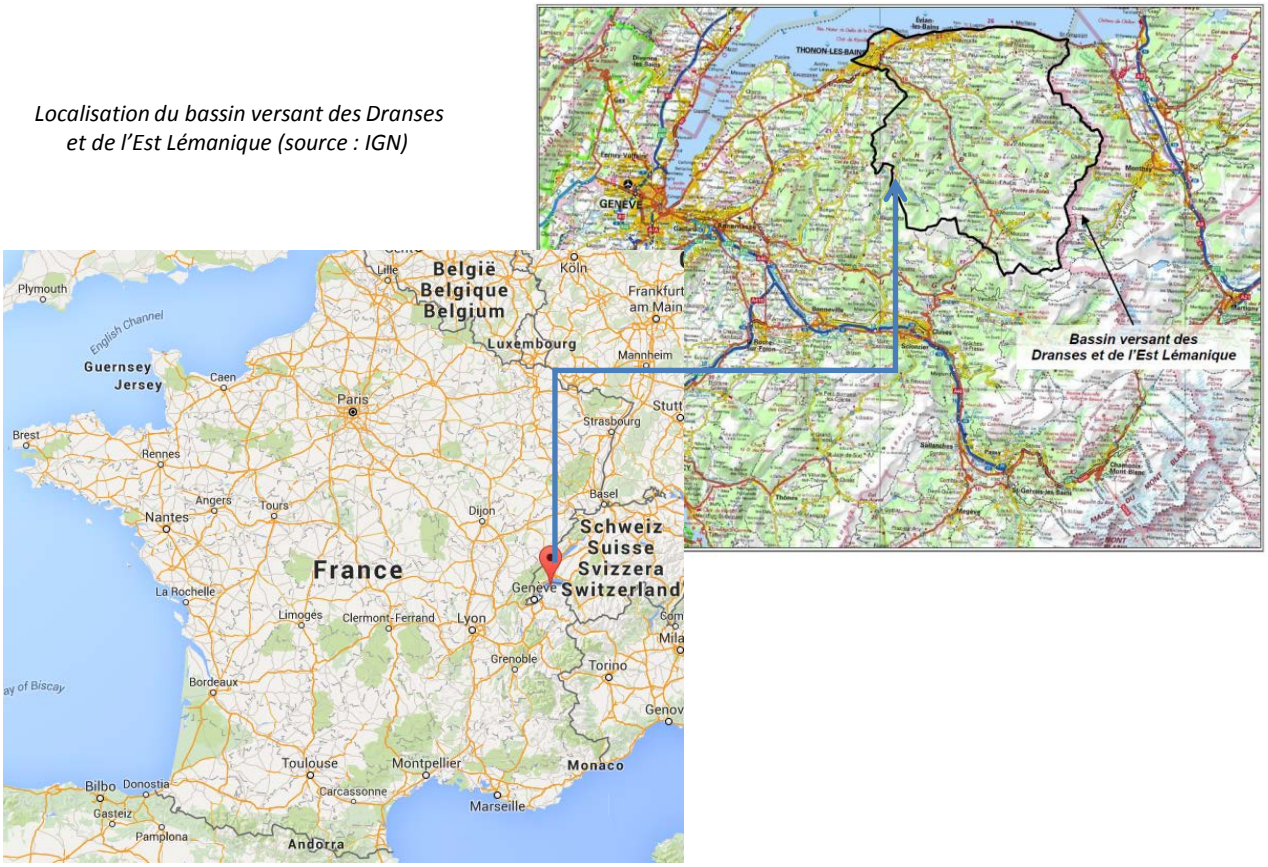

41 communes sont situées sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique représentant une population de l'ordre de 88 000 habitants, communes réparties sur 3 intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération »,
- La Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance,
- La Communauté de Communes du Haut-Chablais

Ce bassin versant comprend hydrographiquement sa majeure partie en France, soit 40 communes et s'étend sur une commune suisse de 950 habitants environ (Saint-Gingolph suisse).

Le périmètre du contrat de rivières regroupe :

- L'ensemble du bassin hydrologique des Dranses constitué des trois cours d'eau principaux amont de la Dranse de Morzine, de la Dranse d'Abondance et du Brevon qui se réunissent à l'aval pour former une même rivière drainant le bassin versant aval (sous bassin versant de la Basse Dranse) ;
- La zone urbaine de la ville de Thonon-les-Bains qui hydrologiquement verse directement au lac Léman, rattachée au sous-bassin de la Basse Dranse ;
- les cours d'eau affluents du lac Léman situés à l'est du territoire.

Le territoire sur lequel s'étend le contrat de rivières peut se subdiviser en cinq sous-bassins versants :

- le sous-bassin versant du Brevon,
- le sous-bassin versant de la Dranse de Morzine,
- le sous-bassin versant de la Dranse d'Abondance,

- le sous-bassin versant de la Basse Dranse,
- le sous-bassin versant des affluents de l'est lémanique.

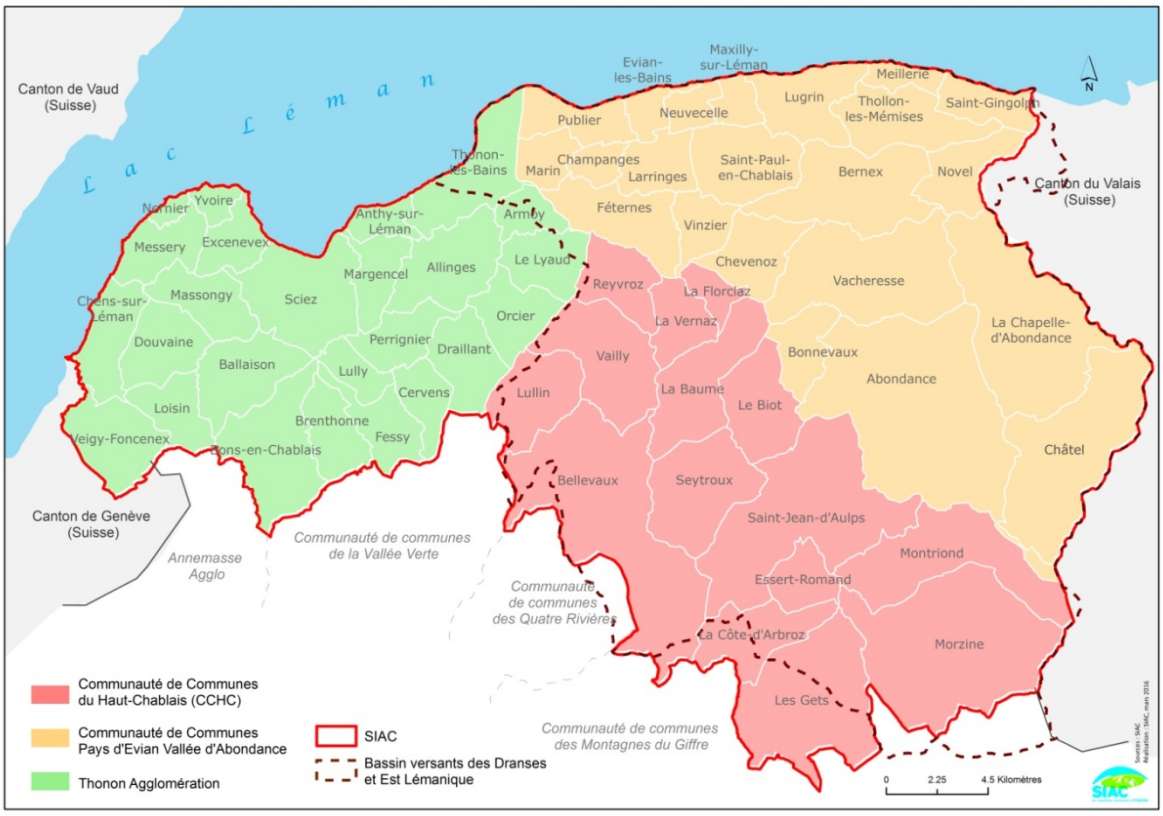

Périmètre du bassin versant des Dranses et Est Lémanique

Sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique, 14 masses d'eau naturelles (MEN) superficielles et 2 fortement modifiées (MEFM) sont présentes :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Statut
FRDL67	lac de Montriond	Plans d'eau	MEN
FRDR10251a	rivière la Dranse de Montriond en amont du lac	Cours d'eau	MEN
FRDR10251b	rivière la Dranse de Montriond en aval du lac	Cours d'eau	MEN
FRDR10647	torrent de Seytroux	Cours d'eau	MEN
FRDR10760	torrent la Morge	Cours d'eau	MEN
FRDR11222	ruisseau l'Eau Noire	Cours d'eau	MEN
FRDR11354	ruisseau le Bochard	Cours d'eau	MEN
FRDR11464	ruisseau le Malève	Cours d'eau	MEN
FRDR11805	ruisseau la Follaz	Cours d'eau	MEN
FRDR12086	torrent l'Ugine	Cours d'eau	MEN
FRDR13006	Le Maravant	Cours d'eau	MEN
FRDR552a	La Dranse du pont de la douceur au Léman	Cours d'eau	**MEFM**
FRDR552b	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au pont de la douceur sur la Dranse	Cours d'eau	**MEFM**
FRDR552c	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	Cours d'eau	MEN
FRDR552d	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Cours d'eau	MEN
FRDR553	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Cours d'eau	MEN

Masses d'eau superficielles du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

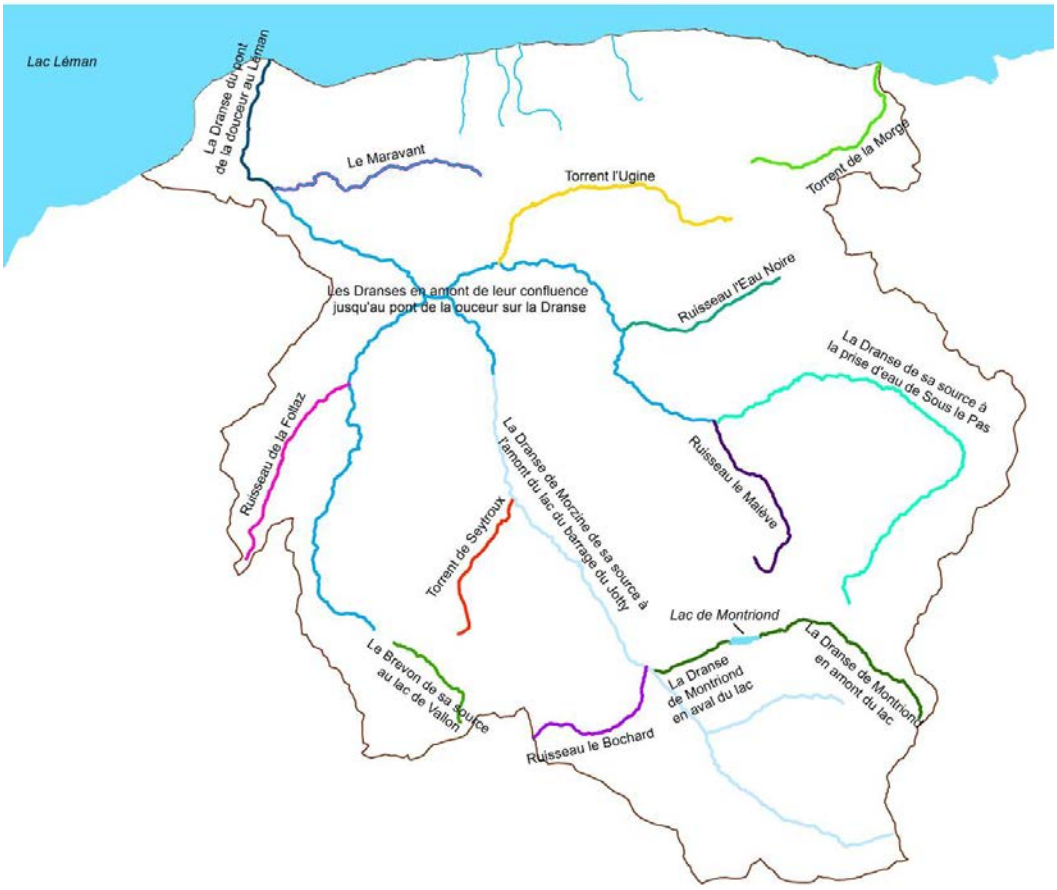

ARTICLE 2 – Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.
Durant cette période, l'ensemble des actions devra être engagé. Le bilan à mi-parcours permettra d'ajuster le programme d'actions et le bilan final justifiera, au besoin, le non-engagement de certaines actions.

ARTICLE 3 – Objectifs du Contrat

Les études réalisées dans le cadre de ce Contrat, et la mise en place d'une gestion concertée à l'échelle des acteurs de l'eau du bassin versant ont permis d'identifier des orientations stratégiques du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique répondant de manière globale et pragmatique aux problématiques de gestion de l'eau du bassin versant et visant l'atteinte des objectifs de bon état défini par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) déclinés au niveau du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône Méditerranée et de son Programme de Mesures (PDM).

Le SIAC, en partenariat avec ses collectivités membres, souhaite mettre en œuvre le contrat de rivières pour :

- réduire les altérations de la qualité des milieux (insuffisance de l'assainissement ou de la dépollution, effluents d'élevage, micropolluants…) ;
- restaurer et préserver le milieu (problèmes de dynamique fluviale, gestion des boisements et des matériaux, continuité écologique…) ;
- réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations ;

- gérer durablement la ressource en eau (anticiper les déficits à venir et les évolutions dues au changement climatique, conflits d'usages et partage de la ressource en eau…) ;
- valoriser les milieux naturels et le patrimoine liés à l'eau.

La stratégie du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique repose sur 18 objectifs répartis en 5 volets :

- **VOLET A : Amélioration de la qualité des eaux** => 5 objectifs stratégiques (QE) ;
- **VOLET B1 : Préservation, restauration et gestion des cours d'eau et des zones humides** => 4 objectifs stratégiques (MA) ;
- **VOLET B2 : Prévention, protection contre les crues et gestion des risques** => 2 objectifs stratégiques (PR) ;
- **VOLET B3 : Gestion globale de la ressource en eau** => 4 objectifs stratégiques (RE) ;
- **VOLET C : Animation, communication et sensibilisation / Valorisation des milieux aquatiques** => 3 objectifs stratégiques (CSV et CA).

Ces objectifs stratégiques sont déclinés dans la suite de ce document en objectifs opérationnels dont la présentation permet d'illustrer concrètement les mesures souhaitées au niveau du bassin versant et qui seront développées en actions dans le programme du contrat de rivières.

Thèmes	**Volets du CR**		**Objectifs stratégiques**
QUALITE DES EAUX	VOLET A	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX	➢ QE1 - Réduire les pollutions domestiques ➢ QE2 - Réduire les pollutions agricoles (nitrates, bactériologie) ➢ QE3 - Réduire les pollutions par les micropolluants ➢ QE4 - Réduire la contamination du milieu par des déchets ou des dépôts de toute nature ➢ QE5 - Suivre la qualité des eaux superficielles
QUALITE DES MILIEUX ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	VOLET B 1	PRÉSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES OU ANNEXES	➢ MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en sécurisant les enjeux ➢ MA2 - Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long tout en maîtrisant les risques hydrauliques dans le respect du bon état écologique des cours d'eau ➢ MA3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques ➢ MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel
DYNAMIQUE TORRENTIELLE ET GESTION DES RISQUES	VOLET B2	PRÉVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES ET GESTION DES RISQUES	➢ PR1 - Agir sur la réduction des risques à la source ➢ PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	VOLET B3	GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	➢ RE1 - Améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements ➢ RE2 - Améliorer la répartition quantitative de la ressource et concilier les usages en se projetant pour s'adapter aux changements climatiques Détermination des besoins du milieu et des usages (eau potable, enneigement, industries,…) ➢ RE3 - Adapter la gestion des eaux pluviales en fonction du milieu naturel récepteur

			➢ RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau
Thèmes	**Volets du CR**		**Objectifs stratégiques**
GESTION LOCALE ET REUSSITE DE LA PROCEDURE	VOLET C	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION : VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	➢ CSV1 - Valoriser le milieu aquatique et ses abords ➢ CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant : - Développer les attraits pour les milieux aquatiques et les ressources en eau - Améliorer les perceptions et la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques - Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau ➢ CA - Coordonner et assurer le portage du projet

ARTICLE 4 – Programme d'actions

Le programme d'action du contrat de rivières vise les objectifs définis ci-avant. Il comporte initialement **64 fiches-actions** dont la présentation est détaillée en annexe dans le Fascicule C «Recueil des fiches-Actions».
Au gré de l'avancement du contrat, et notamment suite au bilan à mi-parcours, de nouvelles actions pourront être ajoutées au contrat, sur avis du Comité de Rivières et dans la limite des enveloppes d'aides financières allouées par les partenaires financiers au Contrat.
Par ailleurs, compte-tenu du changement de programmes de l'Agence de l'Eau en 2019 et de l'incertitude quant-au financement d'actions notamment sur le volet A « amélioration de la qualité des eaux » par le Département de la Haute-Savoie – politique assainissement - Travaux, des actions inscrites au présent contrat de rivières pourront ne pas être réalisées pour des raisons économiques.

ARTICLE 5 – Budget prévisionnel

Le coût global estimé du contrat de rivière des Dranses et de l'Est Lémanique est de **23 064 140 €** répartis de la façon suivante :

Volet A

Amélioration de la qualité des eaux

12 380 600 €*

Objectifs stratégiques	Montants provisoires
QE1 - Réduire les pollutions domestiques	**11 746 600 €***
QE2 - Réduire les pollutions agricoles	**50 000 €**
QE3 - Réduire les pollutions par les micropolluants	**515 000 €**
QE4 - Réduire la contamination du milieu par des déchets ou des dépôts de toute nature	**20 000 €**
QE5 - Suivre la qualité des eaux superficielles	**49 000 €**

**Dont 1 402 850€ financés en 2015 et 2016*

Objectifs stratégiques	Montants provisoires
MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	7 522 000,00 €
MA2 - Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long	142 000,00 €
MA3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques	666 600,00 €
MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel	51 200,00 €

Volet B1

Préservation, restauration et gestion des cours d'eau et des zones humides

8 381 800 €

Volet B2

Prévention, protection contre les crues et gestion des risques

575 740 €

Objectifs stratégiques	Montants provisoires
PR1 - Agir sur la réduction des risques à la source	180 000,00 €
PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	395 740,00 €

Objectifs stratégiques	Montants provisoires
RE1 - Améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements	265 000,00 €
RE2 - Améliorer la répartition quantitative de la ressource et concilier les usages en se projetant pour s'adapter aux changements climatiques Détermination des besoins du milieu et des usages (eau potable, enneigement, industries,…)	500 000,00 €
RE3 - Adapter la gestion des eaux pluviales en fonction du milieu naturel récepteur	0 € (Pour mémoire volet A et C)
RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	110 000,00 €

Volet B3

Gestion globale de la ressource en eau

875 000 €

Volet C

Animation, communication et sensibilisation / Valorisation des milieux aquatiques

851 000 €

Objectifs stratégiques	Montants provisoires
CSV1 - Valoriser le milieu aquatique et ses abords	90 000 €
CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant	161 000 €
CA - Coordonner et assurer le portage du projet	600 000 €

Titre II – Engagements des partenaires

ARTICLE 6 – Engagements communs à tous les partenaires

Le présent contrat de Rivières est conclu entre :
- L'Etat français, représenté par le Préfet de la Haute-Savoie,
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC),
- Le Département de la Haute-Savoie,
- Le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais, structure porteuse du contrat de rivières,
- Les collectivités maîtres d'ouvrage ou potentiellement maîtres d'ouvrage d'opérations (notamment en fonction du transfert de la compétence GEMAPI):
  - La Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération »,
  - La Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance,
  - La Communauté de Communes du Haut-Chablais,
  - Les communes de Bellevaux et St Jean d'Aulps

A noter, que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe et notamment de la compétence GEMAPI, les collectivités maîtres d'ouvrages d'opération pourront évoluer en cours de contrat.

-EDF maîtres d'ouvrage d'opérations.

Devant les partenaires membres du Comité de Rivières (selon la liste inscrite à l'arrêté préfectoral DDT-2010.664 du 29 juillet 2010) suivants :

- La Fédération de Haute-Savoie des AAPPMA (Association Agréée pour la Pèche et la Protection du Milieu Aquatique)
- L'Association Agréée Interdépartementale des Pécheurs Professionnels des Lacs Alpins (AAIPPLA)
- L'Association pour la mise en valeur piscicole des Plans d'Eau en Rhône-Alpes (APERA)
- La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
- L'association pour la Sauvegarde du Léman (ASL)
- La Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL)
- La Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie
- La Chambre des Métiers de Haute-Savoie
- ASTERS
- La ligue pour la protection des Oiseaux (LPO)
- La FRAPNA
- Le Comité Départemental de Canoë-Kayak
- Le Comité Départemental de Spéléologie
- Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- La Fédération des Clubs Alpins Français
- L'Agence Touristique Départementale
- Le Syndicat National des Téléphériques de France
- Le chef de l'unité de Production Alpes, EDF,
- L'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian (APIEME)
- L'INRA de THONON-LES-BAINS
- Le Syndicat des propriétaires Fonciers
- Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Les signataires et les partenaires du contrat s'engagent à en respecter les objectifs et mettre en œuvre son programme d'actions. Ils s'engagent chacun en ce qui les concerne à en assurer le bon déroulement, en particuliers par la budgétisation et la réalisation des opérations sous leur maîtrise d'ouvrage, ou par l'apport d'aides financières.
Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage, ou pressentis comme maître d'ouvrage, signataires du présent contrat, pourront donc bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie dans la limite de leurs disponibilités financières respectives.

Par ailleurs, des aides auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres partenaires pourront également être mobilisées. Les modalités de l'engagement des maîtres d'ouvrage sont détaillées dans l'article 8 du présent document.
Les partenaires financiers qui s'engagent à contribuer à la mise en œuvre du contrat de rivières, interviendront financièrement conformément à leurs modalités d'intervention. Les modalités de l'engagement des partenaires financiers sont détaillées dans l'article 9 du présent document.

ARTICLE 7 – Engagements de la structure porteuse

Par délibération n°D31_SEPT16 Structure porteuse du « Contrat de rivières du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique » en date du 8 septembre 2016, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) a été désigné structure porteuse du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique.

En sus de son implication en tant que potentiel maître d'ouvrage d'opérations, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) est structure porteuse du contrat de rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique. A ce titre, il se doit de suivre, coordonner et piloter la mise en œuvre du contrat.

Le SIAC s'engage ainsi :

- ✓ à assurer l'animation et la concertation nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- ✓ à assurer le secrétariat technique, financier et administratif du contrat et notamment :
  - l'organisation, l'animation et le secrétariat du Comité de Rivières et de ses commissions,
  - la présentation et la coordination de la programmation annuelle des actions du contrat,
  - la présentation des bilans financiers et techniques,
  - le suivi des enveloppes d'aides financières, notamment de l'Agence de l'eau et du Département,
  - l'appui administratif et technique aux dossiers de demande de subventions relatifs aux opérations du contrat, ainsi que leur centralisation et leur transmission aux partenaires financiers,
  - à élaborer et suivre les tableaux de bords de mise en œuvre des actions,
  - à assurer l'information régulière des partenaires du contrat et des acteurs du territoire sur l'état d'avancement de la procédure.
- ✓ à réaliser un bilan à mi-parcours. Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.
  Aussi l'engagement des partenaires financiers sera lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.
  Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature, le présent contrat sera révisé à mi-parcours, c'est à dire dans le courant de l'année 2019.
  Ce bilan sera plus particulièrement l'occasion de dresser l'état d'avancement de l'ensemble des opérations prioritaires liées à la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE Rhône méditerranée.
- ✓ A réaliser un bilan final du Contrat de rivière permettant son évaluation et qui présentera les points suivants :
  - comparaison de l'état des lieux initial et final
  - bilan technico-économique (moyens et résultats face aux investissements),
  - bilan du fonctionnement de la procédure (moyens et résultats de fonctionnement),
  - évaluation du Contrat, dont l'évaluation de l'atteinte des objectifs du programme de mesures du SDAGE,
  - conclusions, recommandations, perspectives, notamment pour poser les conditions de la continuité d'une gestion
  - de bassin (structure porteuse, compétences, organisation matérielle et financière, etc.).

ARTICLE 8 – Engagements des maîtres d'ouvrage

Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage s'engagent à:

- ✓ approuver les orientations stratégiques et le programme d'actions du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique, notamment les enjeux, les objectifs et le contenu technique de son programme d'actions.
- ✓ à réaliser les opérations du contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et la priorité des actions, et en tenant informé la structure porteuse. La réalisation de ces opérations se fera sous réserve de leur faisabilité technique, du respect des engagements des différents partenaires financiers et de la capacité financière de la structure.
- ✓ à fournir à la structure porteuse du contrat, lors des demandes de financement, les dossiers complets des projets (pièces techniques et administratives). Les objectifs visés devront être clairement définis. Ces dossiers pourront être examinés par le Comité de pilotage du contrat de rivières.
- ✓ à fournir à la structure porteuse du contrat les résultats d'avancement des actions entreprises dans le cadre du contrat, ainsi que toute information relative aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat de rivières.
- ✓ à rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble des actions dans le sens des objectifs du contrat de rivières.

Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie. Par ailleurs, des aides auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes ou d'autres partenaires pourront être recherchées.

ARTICLE 9 – Engagements des partenaires financiers

Les engagements des partenaires financiers sont établis sur la base des fiches actions dont la présentation est détaillée en annexe dans le fascicule C « recueil des fiches-actions ». Certaines fiches actions proposent des interventions dont le chiffrage sera précisé notamment au terme des études réalisées.

Article 9.1. Engagements communs

Les partenaires financiers s'engagent à contribuer à la mise en œuvre du contrat de rivières et interviendront financièrement, conformément à leurs modalités d'intervention.

Article 9.1. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique, sur une période couvrant les années 2017 à 2021, en deux phases avec une actualisation à mi-parcours.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'agence de l'eau, inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement du contrat sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10ème programme (délibération 2016-32 relative au 10ème programme et ses délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2017 à 2019 (période correspondant à la première partie du contrat) ne pourra excéder un montant total de 4 364 138 euros, engagement calculé uniquement sur les subventions déterminées dans les fiches actions.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

✓ **Garantie de taux**

Compte-tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées engagées avant le 31 décembre 2019, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

- Continuité : garantie d'un taux pouvant aller jusqu'à 50% pour la mise en œuvre de la solution optimale pour le milieu naturel (ROE 42050 – passage à gué « le Cerny » sur le Brevon),
- Morphologie : garantie d'un taux pouvant aller jusqu'à 50% pour les opérations suivantes :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action*	Taux maximal de l'action**	Commentaires
Structure porteuse de la compétence GEMAPI	Restauration hydromorphologique et écologique – Le Malève au Planchamp	41 800 €	50%	Respect du planning initial du contrat de rivières. Passage en décision d'aide en 2019.
	Restauration hydromorphologique et écologique – La Dranse de Morzine à Montriond	201 800 €	50%	
	Restauration hydromorphologique et écologique – La Dranse de Morzine à Vernay Bron	350 900 €	50%	
	Restauration hydromorphologique et écologique – Le Bochard en aval du pont du Couard	562 400 €	50%	
	Restauration hydromorphologique et écologique – Le torrent de Seytroux	204 000 €	50%	
	Restauration hydromorphologique et écologique – La confluence du Brevon/Follaz en amont du pont des Aix	115 200 €	50%	
Structure porteuse du contrat de rivières	Animation du contrat de rivières : 2 postes	120 000 €	50%	
	TOTAL	1 596 100 €		

**Montant des opérations donné à titre indicatif dans l'attente de la définition et du chiffrage précis du projet*
***Pourcentage d'aide pouvant-être réduit :*

- *Pour tenir compte des éventuels financements d'autres partenaires (respect de la qualité maximale des aides publiques),*
- *En fonction de l'appréciation des gains pour le bon état des milieux aquatiques par rapport aux gains pour la lutte contre les inondations.*

✓ **Suivi du contrat et bilan à mi-parcours**

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi, l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature, le présent contrat fera l'objet d'un bilan intermédiaire et d'une révision à mi-parcours, c'est-à-dire au cours de l'année 2019.

Ce bilan sera plus particulièrement l'occasion de dresser l'état d'avancement de l'ensemble des opérations prioritaires liées à la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE Rhône méditerranée.

La programmation relative à la seconde phase du contrat de rivières (2020-2021) fera l'objet d'un avenant, en fonction du respect du calendrier de réalisation des opérations importantes de la première phase du contrat.

Article 9.2. Le Département de la Haute-Savoie

- **Politique Eau- Assainissement / Travaux**

Le Département a mis en place depuis le 1er janvier 2017 un fonds pour les travaux d'assainissement des eaux usées dont il définit actuellement les modalités d'intervention.

Il a pris note des projets envisagés sur le territoire du contrat de rivières des Dranse et de l'Est Lémanique et traitera avec la plus grande attention les demandes d'aides figurant dans le présent contrat de rivières selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des moyens financiers suffisants.

- **Politique Eau – Assainissement / Etudes**

Le Département mène depuis de nombreuses années, une politique dynamique en faveur de l'eau et de l'assainissement qui s'articule notamment sur des missions d'appui technique et financier aux collectivités, pour la réalisation d'études. Il élabore actuellement un schéma directeur départemental « Eau potable ».
Dans ce cadre, le Département s'engage à contribuer à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique.

Le Département accompagnera financièrement les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs études dans les domaines de l'assainissement (collectif et non collectif), les eaux pluviales et l'eau potable. Il s'engage également à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat.

La contribution prévisionnelle du Département au titre de la politique Eau est donc de :

- en tant que partenaire institutionnel **177 375.00 € en investissement** ;
- en tant que partenaire institutionnel **0 € en fonctionnement** ;

Il est rappelé que les modalités d'intervention du Département (critères d'intervention, taux de subventions…) sont définies chaque année. Aussi, tous les taux affichés dans le Contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale. De même, les montants de l'engagement financier du Département portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

- **Politique Espace Naturel Sensible**

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) prévoit d'agir par milieux prioritaires que sont notamment les zones humides et les rivières (action 4.1). Il prévoit également d'accompagner la gestion du risque inondation selon les techniques de gestion employées (action 8.3), de concourir au suivi des cours d 'eau (action 8.2) et à la protection de la ressource en eau (actions 2.4 et 2.5).

Dans ce cadre, le Département de la Haute-Savoie s'engage à contribuer à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique.

Le Département accompagnera financièrement les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs études et leurs travaux en faveur des milieux aquatiques et humides. Il s'engage également à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat.

La contribution prévisionnelle du Département au titre de la politique ENS est donc de :

- en tant que partenaire institutionnel **2 060 545.00 € en investissement** ;
- en tant que partenaire institutionnel **696 150.00 € en fonctionnement** ;

Les taux affichés dans le Contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale. De même, les montants de l'engagement financier du Département portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

Le financement en investissement de 140 338.00 € accordé par délibération CP-2016-0654 du 10 octobre 2016 pour l'élaboration du plan de gestion des matériaux solides du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique est comptabilisé dans les contributions citées ci-dessus.

A partir de 2019, l'intervention du Département sera révisée en fonction du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Titre III – Suivi, révisions et résiliation du Contrat

ARTICLE 10 – Instances de suivi et bilans

Par arrêté préfectoral DDT-2010.664 du 29 juillet 2010 (en annexe 1 du présent document) a été institué un Comité de Rivières du contrat de rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique chargé de l'élaboration du dossier de contrat de rivières et d'en suivre l'exécution.

La composition du Comité de Rivières a été définie par ce même arrêté préfectoral.

Il constitue l'instance de suivi et de mise en œuvre du contrat, avec l'assistance technique et administrative de la structure porteuse. Il se réunit au moins une fois par an.

Lors de sa réunion annuelle, sur présentation de la structure porteuse, il examine le bilan annuel de la procédure qui porte sur la réalisation des actions programmées sur l'année écoulée, et en particuliers leur bilan technique et financier.

ARTICLE 11 – Révisions du contrat

Ce contrat pourra être révisé, de façon motivée sous forme d'un avenant :

- ✓ pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- ✓ pour permettre une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- ✓ pour prendre en compte des modifications du programme d'actions (11ème programme) ou de l'équilibre financier du contrat au regard du nouveau programme de l'Agence de l'Eau mise en œuvre en 2019,
- ✓ pour prolonger la durée du contrat, selon les besoins,
- ✓ pour permettre l'évolution du périmètre du contrat, le cas échéant.

ARTICLE 12 – Résiliation du contrat

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent contrat pourra être prononcée.
Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataire(s) auprès du Comité de rivières pour information.
La décision de résiliation précisera, le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Titre IV – Contribution du contrat de rivières aux objectifs environnementaux, dont l'atteinte des objectifs DCE et SDAGE

La grille de Porter à Connaissance SDAGE-PDM présentée par la suite est un document qui permet de synthétiser les objectifs et actions par masse d'eau.
Le projet de contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique apparaît répondre dans sa globalité aux objectifs du SDAGE et contribuer à la mise en œuvre du Programme de Mesures 2016-2021.

SIGNATAIRE DU CONTRAT DE RIVIERES DES DRANSES ET DE L'EST LEMANIQUE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE Pierre LAMBERT Préfet de Haute-Savoie 	**AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE** Laurent ROY Directeur Général 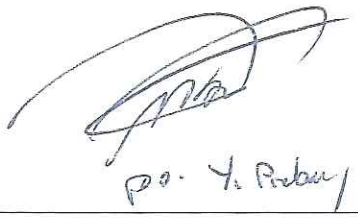
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE Christian MONTEIL Président 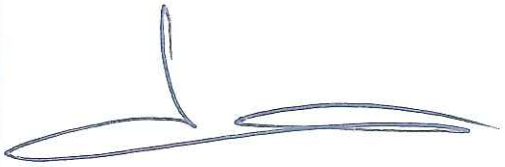	**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS** Jean-Yves MORACCHINI Président 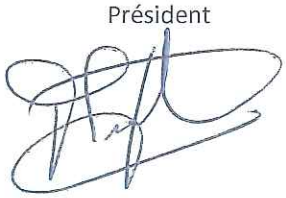
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « THONON AGGLOMERATION » Jean NEURY Président 	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVIAN ET DE LA VALLEE D'ABONDANCE** Josiane LEI Présidente 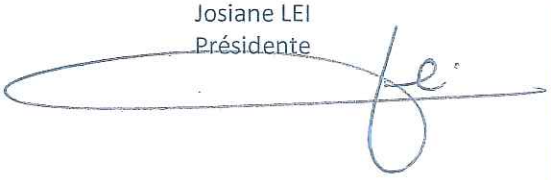
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS Jacqueline GARIN Présidente 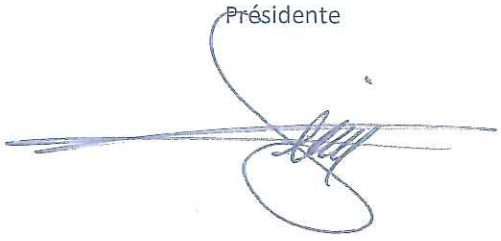	**COMMUNE DE BELLEVAUX** Jean-Louis VUAGNOUX Maire 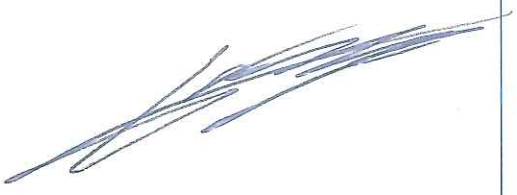
COMMUNE DE SAINT-JEAN D'AULPS Patrick COTTET DUMOULIN Maire 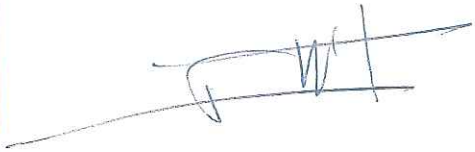	

ANNEXES

Annexe 1 - Arrêté préfectoral portant constitution du Comite de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale
des Territoires

Service Eau-Environnement

Cellule Politiques de l'Eau, Assainissement,
Ouvrages Hydrauliques et Ressources

Affaire suivie par Mathieu DELILLE
Tél. : 04 56 20 90 13
mathieu.delille@haute-savoie.gouv.fr

W:\Eau\16_Gestion_territoriale\Contrats_de_rivieres\Dranses et Est lémanique\ARP_comite_bassin_dranses.odt

Annecy, le 29 juillet 2010

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur

Arrêté n° DDT-2010.664
Composition du comité de bassin des Dranses et de l'Est Lémanique

VU Le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvé le 20 novembre 2009 ;

VU la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

VU le dossier sommaire de candidatures du contrat de bassin des Dranses et de l'Est Lémanique ;

VU l'avis favorable émis le 22 octobre 2009 par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU la proposition de comité de bassin déposée par le SIAC le 7 mai 2010 ;

CONSIDERANT que la mise en place d'un contrat de bassin permettra de faciliter l'atteinte les objectifs fixés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau pour le bon état des eaux en 2015 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1

Le comité de bassin est composé comme suit :

1. Collège des membres représentant les élus

- M. le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, ou son représentant
- M. le Président du Conseil Général de Haute-Savoie, ou son représentant
- M. le Conseiller Général du canton d'Abondance

- M. le Conseiller Général du canton de Thonon-les-Bains Est
- M. le Conseiller Général du canton de Thonon-les-Bains Ouest
- M. le Conseiller Général du canton du Biot
- M. le Conseiller Général du canton d'Evian-les-Bains
- Mesdames et Messieurs les Maires d'ABONDANCE, ARMOY, LA BAUME, BERNEX, BELLEVAUX, LE BIOT, BONNEVAUX, CHAMPANGES, LA CHAPELLE D'ABONDANCE, CHATEL, CHEVENOZ, LA COTE D'ARBROZ, ESSERT ROMAND, EVIAN LES BAINS, FETERNES, LA FORCLAZ, LES GETS, LARRINGES, LUGRIN, LULLIN, LE LYAUD, MARIN, MAXILLY SUR LEMAN, MEILLERIE, MONTRIOND, MORZINE, NEUVECELLE, NOVEL, PUBLIER, REYVROZ, SAINT GINGOLPH, SAINT JEAN D'AULPS, SAINT PAUL EN CHABLAIS, SEYTROUX, THOLLON LES MEMISES, THONON LES BAINS, VACHERESSE, VAILLY, LA VERNAZ, VINZIER, ou leur représentant
- M. le Président du SIAC, ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Evian, ou son représentant
- Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, ou son représentant
- M. le Président du SI à la carte de la Vallée d'Abondance, ou son représentant
- M. le Président du SI du Haut-Chablais, ou son représentant.

2. Collège des membres représentant l'Etat et ses établissements publics

- M. le Sous-Préfet de THONON LES BAINS
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
- M. le Chef du Service Départemental de l'ONEMA
- M. le Directeur Départemental des Territoires
- Mme la Directrice Départementale de la Protection des Populations
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
- M. le Directeur du Service Départemental de l'ONF
- M. le Directeur du Service Départemental RTM.

3. Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière

- M. le Président de la Fédération de Haute-Savoie des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), ou son représentant
- M. le Président de l'AAIPPLA (Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpins)
- M. le Président de l'APERA (Association pour la mise en valeur piscicole des Plans d'Eau en Rhône-Alpes)
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, ou son représentant
- M. le Président de l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman), ou son représentant
- M. le Président de la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman), ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie, ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie, ou son représentant
- M. le Président de la Chambre des Métiers de Haute-Savoie, ou son représentant
- M. le Président d'ASTERS, ou son représentant
- M. le Président de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), ou son représentant
- M. le Président de la FRAPNA, ou son représentant
- M. le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak, ou son représentant
- M. le Président du Comité Départemental de Spéléologie, ou son représentant
- M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, ou son représentant
- M. le Président de la Fédération des Clubs Alpins Français, ou son représentant
- M. le Président de l'Agence Touristique Départementale, ou son représentant
- M. le Président du Syndicat National des Téléphériques de France
- M. le Chef de l'Unité de Production Alpes, EDF
- M. le Président de l'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian), ou son représentant

- M. le Directeur de l'INRA de THONON LES BAINS, ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Fonciers, ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, ou son représentant.

4. Collège des membres invités

- M. le Président du SYMASOL (contrat de rivières du Sud-Ouest Lémanique)
- M. le représentant du canton du Valais, ou son représentant
- M. le Maire de SAINT GINGOLPH (Suisse), ou son représentant.

En outre, pourront être associés aux travaux du comité de bassin, en tant que de besoin, des experts scientifiques.

Article 2

Le comité de bassin est présidé par un élu.

Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité territoriale qui assure l'animation du contrat de bassin. Pour la phase d'élaboration du projet de contrat, ce rôle est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

Article 3

Le comité a pour rôle l'élaboration du dossier de contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique et d'en suivre l'exécution.

Article 4

La composition du comité peut être modifiée par arrêté préfectoral sur proposition du comité.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie et sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.fr.
Il fera l'objet d'un affichage dans les Mairies concernées.

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie, les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Le Préfet,

Jean-Luc VIDELAINE

Annexe 2 - Programme d'actions

Volet	Grands objectifs	Objectifs	N° de l'action	Intitulé de l'action	Descriptif action	Coût total de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Agence de l'Eau	Etat	Conseil Départemental - politique assainissement - Travaux	Conseil Départemental (Autres politiques)	Autres	Coût maître d'ouvrage	Commentaires
VOLET A	Amélioration de la qualité des eaux	QE1 - Réduire les pollutions domestiques	A1.2-1	Collecte des eaux usées - Raccordement du hameau de la Chèvrerie à la station d'épuration de Bellevaux	Réseaux	2 972 000,00 €	Commune de Bellevaux	1	x	x	x	x		470 745,00 €		470 745,00 €			627 660,00 €	Coût total de l'action: 2 972 000 € dont 1 402 850€ financés en 2015 et 2016 - Les financements ont été calculés sur le reliquat soit 1 569 150 €
			A1.2-2	Collecte des eaux usées - Extension des réseaux d'assainissement de communes de la CCPEVA	Réseaux	2 606 400,00 €	Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	2	x	x				30 600,00 €		870 940,00 €			1 704 860,00 €	Le financement de l'Agence de l'Eau a été calculé uniquement sur la part des travaux concernant St Paul en Chablais : Chez Thiollay (coût: 220 000 €) Pour les autres travaux le financement est à déterminer en fonction des tronçons (linéaires/habitants) et des polluants
			A1.2-3	Collecte des eaux usées - Extension aux hameaux de d'Essert-la-Pierre et de Mont-d'Evian du réseau d'assainissement de la commune de Saint-Jean-d'Aulps	Réseaux	1 792 400,00 €	Saint-Jean-d'Aulps	2	x	x	x			75 000,00 €		144 000,00 €			1 573 400,00 €	Les financements de l'Agence de l'Eau et du SMDEEA ont été calculés uniquement sur la part des travaux concernant l'extension Mont d'Evian (coût: 480 000 €) Pour les autres travaux le financement est à déterminer en fonction des tronçons (linéaires/habitants) et des polluants
			A1.2-4	Collecte des eaux usées - extension réseaux d'assainissement de la commune d'Abondance	Réseaux	561 000,00 €	Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	2	x		x			18 000,00 €		196 350,00 €			346 650,00 €	Le financement de l'Agence de l'Eau a été calculé uniquement sur la part des travaux concernant Fontaine Charmy Adroit (coût: 396 000 €) Pour les autres travaux le financement est à déterminer en fonction des tronçons (linéaires/habitants) et des polluants
			A1.2-5	Collecte des eaux usées - Suppression de la STEP de Chez Bochet à Saint-Paul-en-Chablais et raccordement du réseau communal au système d'assainissement du SERTE (sous réserve que les mesures réalisées confirment la réalisation de cette action)	Réseaux - Travaux suppression STEP	761 800,00 €	Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	1	x					210 000,00 €		266 630,00 €			285 170,00 €	
			A1.3-1	Traitement des eaux usées - Création de la STEP de Locum-Brêt et raccordement des hameaux de Locum/Plantaz et de Brêt	réseaux - Travaux STEP	1 953 000,00 €	Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	1		x	x			289 380,00 €	145 000,00 €	683 550,00 €			835 070,00 €	Financements à préciser pour les réseaux
			A1.4-1	Assainissement non collectif- Opérations groupées de réhabilitation des installations ANC non conformes - territoire de la CCPEVA	Suivi et mise en conformité	600 000,00 €	Travaux/études : Propriétaires privés Animation : Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	1			x	x	x	180 000,00 €			6 750,00 €		413 250,00 €	
			A1.4-2	Assainissement non collectif- Opérations groupées de réhabilitation des installations ANC non conformes - territoire de la CCHC	Suivi et mise en conformité	500 000,00 €	Travaux/études : Propriétaires privés Animation : Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC)	1	x	x	x	x	x	150 000,00 €			5 625,00 €		344 375,00 €	
			Total objectif QE1 - Réduction des pollutions domestiques			11 746 600,00 €								1 423 725,00 €	145 000,00 €	2 632 215,00 €	12 375,00 €	- €	6 130 435,00 €	
		QE2 - Réduire les pollutions agricoles	A2.1	Diagnostic sur les risques de pollution liés au stockage des effluents d'élevage et proposition de préconisations	diagnostic et propositions	50 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	2	x (études)	x (études)				- €			30 000,00 €		20 000,00 €	A l'issue de l'étude (diagnostic et propositions) des actions opérationnelles pourront-être réalisées (2019 à 2022) - Actions et coûts à déterminer Financement conseil Départemental: 60% maximum études
			Total objectif QE2 - Réduire les pollutions agricoles			50 000,00 €								- €	- €	- €	30 000,00 €	- €	20 000,00 €	
		QE3 - Réduire les pollutions par les micropolluants	A3.1-1	Réduction des pollutions industrielles - Diagnostic sur les rejets polluants à la Basse Dranse des zones industrielles du delta de la Dranse (hors rejets des ICPE identifiées)	Etudes	15 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	1		x (études)				- €			6 000,00 €		9 000,00 €	A l'issue de l'étude (diagnostic et propositions) des actions opérationnelles pourront-être réalisées (2019 à 2022) - Actions et coûts à déterminer
			A3.2-1	Etudes préalables et schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de bassin versant unitaire sur les zones urbanisées existantes et futures	Etudes	500 000,00 €	Structure compétente en matière d'assainissement (CCPEVA/CCHC et Thonon Agglomération)	1, 2 et 3	x (études)	x (études)				250 000,00 €			125 000,00 €		125 000,00 €	A l'issue de l'étude (diagnostic et propositions) des actions opérationnelles pourront-être réalisées (2019 à 2022) - Actions et coûts à déterminer
			A3.2-2	Sensibilisation des collectivités à la pollution liée aux eaux pluviales	Pour mémoire action intérée au volet C															
			A3.3-1	Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage	Pour mémoire action intérée au volet C															
			Total objectif QE3 - Réduire les pollutions par les micropolluants			515 000,00 €								250 000,00 €	- €	- €	131 000,00 €	- €	134 000,00 €	
		QE4 - Réduire la contamination du milieu par des déchets ou des dépôts de toute nature	A4.1	Diagnostic sur les rejets éventuels issus d'anciennes décharges communales à réhabiliter	Etudes	20 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières pour les études / communes pour la phase opérationnelle	2		x (études)	x (études)			10 000,00 €			6 000,00 €		4 000,00 €	A l'issue de l'étude des actions opérationnelles pourront-être réalisées (2019 à 2022) - Actions et coûts à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60%
			Total objectif QE4 - Réduire la contamination du milieu par des déchets ou des dépôts de toute nature			20 000,00 €								10 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	- €	4 000,00 €	
		QE5 - Suivre la qualité des eaux superficielles	A5.1	Observatoire de la qualité des eaux superficielles des Dranses et des tributaires de l'Est lémanique	Etudes	49 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières pour les études	1		x (Bilan intermédiaire)		x (Bilan final)		24 500,00 €			14 700,00 €		9 800,00 €	Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60%
			Total objectif QE5 - Suivre la qualité des eaux superficielles			49 000,00 €								24 500,00 €	- €	- €	14 700,00 €	- €	9 800,00 €	
		TOTAL VOLET A - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX				**12 380 600,00 €**								**1 708 225,00 €**	**145 000,00 €**	**2 632 215,00 €**	**194 075,00 €**	**- €**	**6 298 235,00 €**	

Volet	Grands objectifs	Objectifs	N° de l'action	Intitulé de l'action	Descriptif action	Coût total de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Agence de l'Eau	Etat	Conseil Départemental - politique assainissement - Travaux	Conseil Départemental (Autres politiques)	Autres	Coût maître d'ouvrage	Commentaires
Volet B1	Préservation, restauration et gestion des cours d'eau et des zones humides ou annexes	MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-1	Etude complémentaire et gestion foncière des espaces de bon fonctionnement	Etudes - Méthodologie pour la définition des EABF - Etat des lieux foncier	104 500,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x					52 250,00 €			31 350,00 €		20 900,00 €	Les coûts de maîtrise de l'évolution du foncier sont imputés sur chaque fiche action des volets B1 et B2
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-2	Restauration de l'hydrologie fonctionnelle dans les tronçons court-circuités	Etudes / mesures	2 000,00 €	Propriétaires privés ou publics	2	x					- €			- €		2 000,00 €	
		MA3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques	B1-3	Restauration de la continuité biologique des obstacles à l'écoulement	Etudes/travaux	509 200,00 €	Propriétaires (EDF, CG74), Structure porteuse compétence GEMAPI, FP74	2	x	x	x	x	x	254 600,00 €			152 760,00 €		101 840,00 €	Simulation avec scénario A retenu pour l'opération relative au passage à gué « Le Cerny » sur le Brevon. Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60%
		MA2 - Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long tout en maîtrisant les risques hydrauliques dans le respect du bon état écologique des cours d'eau	B1-4	Restauration de la continuité sédimentaire des ouvrages et plan de gestion du transport solide	Etudes/travaux/gestion	142 000,00 €	Propriétaires privés, EDF, Structure porteuse compétence GEMAPI	1	x (études)	x (travaux/gestion)	x (travaux/gestion)	x (travaux/gestion)	x (travaux/gestion)	51 000,00 €			30 600,00 €		60 400,00 €	Le coût des opérations de transport solide est à déterminer pour le plan de gestion. La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 au coût des opérations de transport solide est à déterminer ainsi que pour les études de faisabilité de réinjection des matériaux extraits de retenues
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5A	Restauration hydro-morphologique et écologique - Le Malève au Planchamp	Etudes/travaux	41 800,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x		0	20 400,00 €			13 040,00 €		8 360,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5B	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse d'Abondance entre l'Etrau et la Fiogère	Action suspendue															
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5C	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse de Morzine à Montriond	Etudes/travaux	201 800,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x			97 240,00 €			64 200,00 €		40 360,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5D	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse de Morzine à Vernay Bron	Etudes/travaux	350 900,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x			172 760,00 €			107 960,00 €		70 180,00 €	Simulation avec scénario A - A. Reméandrage du secteur chenalisé et restauration de la divagation en aval - La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5E	Restauration hydro-morphologique et écologique Le Bochard en aval du pont du Couard	Etudes/travaux	562 400,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x	x		278 860,00 €			171 060,00 €		112 480,00 €	Simulation avec scénario B - La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5F	Restauration hydro-morphologique et écologique Le torrent de Seytroux	Etudes/travaux	204 000,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x			68 000,00 €			51 820,00 €		84 180,00 €	Simulation avec scénario B Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5G	Restauration hydro-morphologique et écologique La confluence Brevon/Follaz en amont du pont des Aix	Etudes/travaux	115 200,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x	x		32 480,00 €			19 680,00 €		63 040,00 €	Scénario à valider après étude de faisabilité - Pour les simulations financières le scénario A est retenu. La participation de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental sur le piège à flottants est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques	B1-5H	Restauration hydro-morphologique et écologique La Follaz en rive droite au droit de la STEP de Lullin	Etudes/travaux	87 400,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	2			x (études)	x (études)	x	43 160,00 €			12 360,00 €		31 880,00 €	Simulation avec scénario A retenu - La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5I	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse en aval du pont de la Douceur	Etudes/travaux	1 337 800,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x			572 720,00 €			386 520,00 €		378 560,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer Le taux de financement du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5J	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse dans son delta	Etudes/travaux Gestion	3 581 700,00 €	Structure porteuse de la compétence GEMAPI / Structure porteuse compétence assainissement SAEME (pour mémoire)	1	x (études)	x	x			990 280,00 €			819 435,00 €		1 771 985,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer. Le coût du plan de gestion du transport solide (dont réinjection des matériaux arasés) est à déterminer ainsi que les financements Le taux de financement actuellement à 30% du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-5K	Restauration hydro-morphologique et écologique Le ruisseau de la Carrière au niveau de la Carrière la Maladière	Etudes/travaux	120 200,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	2			x (études)	x	x	54 980,00 €			33 180,00 €		32 040,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer. Le taux de financement du Conseil Départemental actuellement à 30% pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques	B1-6	Restauration hydro-morphologique (R1)	Travaux	70 000,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	2			x	x	x	35 000,00 €			21 000,00 €		14 000,00 €	Le taux de financement du Conseil Départemental actuellement à 30% pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-7	Restauration et entretien des boisements de berges	Travaux	856 600,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI		x (études)	x	x	x	x	157 365,00 €			342 640,00 €		356 595,00 €	Le taux de financement du Conseil Départemental actuellement à 40% pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel	B1-8	Lutte contre les espèces végétales invasives Contenir et éradiquer (suivi, prévention et formation)	Suivi/travaux	11 200,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	1	x	x	x	x	x	5 600,00 €			3 360,00 €		2 240,00 €	Le taux de financement du Conseil Départemental actuellement à 30% pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel	B1-9	Lutte contre les espèces végétales invasives - Communiquer et informer	Pour mémoire action intérée au volet C															
		MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel	B1-10	Préservation, restauration et gestion des zones humides – échelle du bassin versant (plan stratégique des ZH)	Suivi/études/travaux	40 000,00 €	structure porteuse de la compétence GEMAPI (hors zones humides de l'impluvium des eaux d'Evian)	2	x	x	x	x	x	20 000,00 €			12 000,00 €		8 000,00 €	Coût et plan de financement du diagnostic et plan de gestion à déterminer Le taux de financement actuellement à 30% du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme.
		MA1 - Préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	B1-11	Préservation, restauration et gestion des zones humides en lit majeur – échelle des 12 zones humides	Travaux	43 100,00 €	Structures porteuses compétence GEMAPI	2			x	x	x	21 550,00 €			12 930,00 €		8 620,00 €	Le taux de financement actuellement à 30% du Conseil Départemental pourra passer à 60% maximum à partir de 2019 et ce en fonction de l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme
TOTAL VOLET B1 - Préservation, restauration et gestion des cours d'eau et des zones humides ou annexes						**8 381 800,00 €**								**2 928 245,00 €**	**- €**	**- €**	**2 285 895,00 €**	**- €**	**3 167 660,00 €**	

Volet	Grands objectifs	Objectifs	N° de l'action	Intitulé de l'action	Descriptif action	Coût total de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Agence de l'Eau	Etat	Conseil Départemental - politique assainissement - Travaux	Conseil Départemental (Autres politiques)	Autres	Coût maître d'ouvrage	Commentaires
Volet B2	**Prévention, protection contre les crues et gestion des risques**	PR1 - Agir sur la réduction des risques à la source	B2-1	Etablissement et révision de plans de prévention des risques naturels hydrauliques	Etablissement PPR	Pour mémoire														
		PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	B2-2	Gestion des systèmes d'endiguement au titre de la réglementation sur les ouvrages de prévention des inondations	Etat des lieux - Etude diagnostic	88 740,00 €	Propriétaires / structure porteuse de la compétence GEMAPI	2	x	x				- €			- €		88 740,00 €	
		PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	B2-3	Gestion des barrages et seuils au titre de la sécurité publique	Etudes	90 000,00 €	structure porteuse de la compétence GEMAPI	2		x				- €			- €		90 000,00 €	
		PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	B2-4	Détermination et réduction de la vulnérabilité dans les zones à risques potentiels importants	Etudes/travaux	120 000,00 €	structure porteuse de la compétence GEMAPI	1		x (études)	x (études)			- €			- €		120 000,00 €	Les mesures de réduction de la vulnérabilité ne peuvent être connues à ce stade, Coûts et financements à déterminer
		PR1 - Agir sur la réduction des risques à la source	B2-5	Elaboration de Plans Communaux de Sauvegarde	Etudes	180 000,00 €	Communes Intercommunalités	2			x (études)	x (études)	x (études)	- €			- €		180 000,00 €	
		PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	B2-6	Aménagements / réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques sur la rive gauche à Thonon-les-Bains	Etudes/travaux	23 500,00 €	structure porteuse de la compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x (études)	x		- €			4 700,00 €		18 800,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer
		PR2 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	B2-7	Aménagements / réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques sur la rive gauche à Lullin	Etudes/travaux	73 500,00 €	structure porteuse de la compétence GEMAPI	1	x (études)	x (études)	x			- €			18 300,00 €		55 200,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 aux modalités foncières est à déterminer
		TOTAL VOLET B2 - révention, protection contre les crues et gestion des risques				**575 740,00 €**								**- €**	**- €**	**- €**	**23 000,00 €**	**- €**	**552 740,00 €**	
Volet B3	**Gestion globale de la ressource en eau**	RE1 - Améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements	B3.1-1	Mise en place de stations de mesures de débit	Animation/études travaux	180 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	1 et 3	x	x	x	x		90 000,00 €			54 000,00 €		36 000,00 €	
		RE1 - Améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements	B3.1-2	Suivi du débit de la Dranse de Morzine au pont de Couvaloup et des stations de référence du bassin versant (Vacheresse et Bioge)	Suivi/Travaux	15 000,00 €	DREAL / Structure porteuse du contrat de rivières	1	x	x	x	x	x	7 500,00 €			4 500,00 €		3 000,00 €	Le coût de la remise en état de la station de Vacheresse (MO: DREAL) est à déterminer
		RE1 - Améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements	B3.2-1	Suivi écologique pour mesurer l'effet du relèvement du débit réservé sur les tronçons courtcircuités	Suivi annuel	70 000,00 €	EDF	1	x	x	x	x	x	35 000,00 €			21 000,00 €		14 000,00 €	La particiaption du Conseil Départemental est à déterminer (0% à 30%)
		RE2 - Améliorer la répartition quantitative de la ressource et concilier les usages en se projetant pour s'adapter aux changements climatiques Détermination des besoins du milieu et des usages (eau potable, enneigement, industries,...)	B3.3-1	Schéma de conciliation de la neige avec la ressource et les autres usages	Elaboration de schémas, suivi et évaluation	300 000,00 €	Communautés de communes, stations de skis ou groupement de communes	1,2 et 3	x	x	x	x	x	90 000,00 €			60 000,00 €		150 000,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau peut aller jusqu'à 50 %. Celle du du Conseil Départemental peut aller de 0 à 60% pour la partie schéma et évaluation et de 0 à 40% pour les équipements et ce en fonction du cahier des charges. L'ensemble des financements Agence de l'Eau et Conseil départemental ne pourra pas excéder 80 %.
		RE2 - Améliorer la répartition quantitative de la ressource et concilier les usages en se projetant pour s'adapter aux changements climatiques Détermination des besoins du milieu et des usages (eau potable, enneigement, industries,...)	B3.3-2	Optimiser l'enneigement artificiel : projet pilote de Montriond	Pour mémoire action réalisée															
		RE3 - Adapter la gestion des eaux pluviales en fonction du milieu naturel récepteur	B3.4-1	Communication pour la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales	Pour mémoire action intérée au volet C															
		RE2 - Améliorer la répartition quantitative de la ressource et concilier les usages en se projetant pour s'adapter aux changements climatiques Détermination des besoins du milieu et des usages (eau potable, enneigement, industries,...)	B3.5-1	Schéma directeur pour l'alimentation en eau potable: amélioration des rendements et du fonctionnement des réseaux, diminution des pertes	Elaboration de schémas, suivi et évaluation	200 000,00 €	Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)	1,2				x	x	100 000,00 €			40 000,00 €		60 000,00 €	Le programme de travaux sera établi à travers le schéma directeur. Le coût et le financement de ces travaux est à déterminer.
		RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	B3.6-1	Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant	Pour mémoire action intérée au volet C															
		RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	B3.6-2	Etude de faisabilité de la mise en place d'une tarification saisonnière Suppression du forfait dans les locations saisonnières (paiement de l'eau vraiment consommée)	Etudes	80 000,00 €	Communes des domaines skiables ou structures intercommunales compétentes en gestion de l'AEP	3				x	x	- €			- €		80 000,00 €	La participation de l'Agence de l'Eau et du CD74 est à déterminer en fonction du cahier des charges des études
		RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	B3.6-3	Etude et mise en place de toilettes sèches au plus haut des têtes de bassin versant	Etudes	10 000,00 €	Propriétaires publics	2,3				x		AD			6 000,00 €		4 000,00 €	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 60% - A déterminer en fonction du porteur de projet
		RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	B3.7-1	Etude d'pportunité pour la réalisation d'une maison de l'eau	Etudes	20 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	3					x	AD			AD		20 000,00 €	
		TOTAL VOLET B3 - Gestion globale de la ressource en eau				**875 000,00 €**								**322 500,00 €**	**- €**	**- €**	**185 500,00 €**		**367 000,00 €**	

Volet	Grands objectifs	Objectifs	N° de l'action	Intitulé de l'action	Descriptif action	Coût total de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Agence de l'Eau	Etat	Conseil Départemental - politique assainissement - Travaux	Conseil Départemental (Autres politiques)	Autres	Coût maître d'ouvrage	Commentaires
Volet C	Animation, communication et sensibilisation / Valorisation des milieux aquatiques	CSV1 Valorisation du milieu aquatique et de ses abords	CSV1-1	Inventaire et schéma de valorisation paysagère des abords des milieux aquatiques / réalisation d'opérations mettant en valeur l'espace cours d'eau	Etudes/Animation Travaux	50 000,00 €	structure porteuse contrat de rivières (études) Acteurs filières matériaux	1	x	x	x	x	x	AD			30 000,00 €		20 000,00 €	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 60% Le programme de travaux sera établi ultérieurement. Le coût et le financement de ces travaux est à déterminer.
		CSV1 Valorisation du milieu aquatique et de ses abords	CSV1-2	Création d'un schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive (accès, sensibilisation aux sites naturels ...) permettant de favoriser la découverte du milieu en réduisant les impacts / Mise en œuvre d'équipements favorisant la sensibilisation et l'accès au milieu	Etudes/travaux	40 000,00 €	structure porteuse contrat de rivières (études) Acteurs filière activités eau vive	1		X	X			AD			24 000,00 €		16 000,00 €	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 60% Le programme de mise en œuvre d'équipements sera établi dans le cadre du schéma. Le coût et le financement de ces équipements est à déterminer ultérieurement.
		TOTAL VOLET CSV1 - Valorisation du milieu aquatique et de ses abords				90 000,00 €								AD			54 000,00 €		36 000,00 €	
		CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant	CSV2-1	Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau	Outils de communication	10 000,00 €	structure porteuse contrat de rivières Communes Intercommunalités	2				X		- €			8 000,00 €		2 000,00 €	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 80%
			CSV2-2	Développement d'une signalisation propre au bassin versant et au contrat de rivières	Etudes/travaux	10 000,00 €	structure porteuse contrat de rivières Communes Intercommunalités	2		X	X	X	X	- €			6 000,00 €		4 000,00 €	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 60%
			CSV2-3	Créer un plan de communication ciblé	Animation (pm) Outils de communication	AD	Structure porteuse du contrat de rivières	1	X	X	X	X	X	AD			AD		AD	Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 80%
			CSV2-4	Organisation de réunions, de formations, d'événements d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques et élaboration de documentations (grand public / élus / acteurs de l'eau)	Animation sensibilisation Formations techniques outils de communication Communication sur travaux emblématiques organisation réunions	121 000,00 €	Structures porteuses du contrat de rivières, de la compétence assainissement et de la compétence eau potable	1	X	X	X	X	X	7 200,00 €			89 600,00 €		24 200,00 €	Financement de l'Agence de l'eau à déterminer pour certaines actions (renvoi fiches A.3.2-2, B3.4-2 et B3,6-1) Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 80%
			CSV2-5	Etudier la mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » des cours d'eau du bassin versant	Animation	Pour mémoire	Structure porteuse du contrat de rivières	2					x						
			CSV2-6	Définition d'un programme d'animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques	Sensibilisation/outils pédagogiques	20 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	2				x	x	AD			16 000,00 €		4 000,00 €	Financement de l'Agence de l'eau à déterminer Possibilité de financement du CD74 à hauteur maximum de 80% Coût et financement à déterminer pour le développement d'outils pédagogiques de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
			CSV2-7	Opération pilote de restauration de berges en techniques alternatives (techniques écologiques) à titre d'exemple emblématique sur le bassin versant	Animation travaux	AD	Conseil Départemental Haute-Savoie Structure porteuse du contrat de rivières	1		x	x	x	x	AD			AD		AD	
		TOTAL CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant				**161 000,00 €**								**7 200,00 €**	**- €**	**- €**	**119 600,00 €**	**- €**	**34 200,00 €**	
		CA - Coordination et portage du contrat de rivières : Animation, suivi et évaluation	CA	Suivi et évaluation des actions du contrat de rivières	Animation	600 000,00 €	Structure porteuse du contrat de rivières	1	x	x	x	x	x	300 000,00 €			72 000,00 €		228 000,00 €	Ressources humaines et techniques : Mise en œuvre du contrat de rivières et appui aux collectivités (basées sur 2 postes) / A revoir avec l'évolution des compétences opérationnelles (GEMAPI) Le CD 74 participe au financement d'un poste sur 3 ans avec des taux dégressifs (80%/60%/40%) sur des assiettes plafonnées à 40 000 €.
		TOTAL CA - Coordination et portage du contrat de rivières : Animation, suivi et évaluation				600 000,00 €								300 000,00 €	- €	- €	72 000,00 €	- €	228 000,00 €	
		TOTAL VOLETC - Animation, communication et sensibilisation / Valorisation des milieux aquatiques				851 000,00 €								307 200,00 €	- €	- €	245 600,00 €	- €	298 200,00 €	
Montant total du contrat de rivières						**23 064 140,00 €**								**5 266 170,00 €**	**145 000,00 €**	**2 632 215,00 €**	**2 934 070,00 €**	**- €**	**10 683 835,00 €**	**1 402 850€ financés en 2015 et 2016 (action A1.2-1)**

Détail Conseil Départemental (Autres politiques)	Investissement	ENS	2 060 545,00 €
	Fonctionnement		696 150,00 €
	Investissement	Politique	177 375,00 €
	Fonctionnement	eau/assainissment/étude	- €
Total Conseil Départemental (Autres politiques)			2 934 070,00 €
Conseil Départemental - politique assainissement - Travaux			2 632 215,00 €
Total aides Conseil Départemental			5 566 285,00 €

Annexe 3 - Grille de porter à connaissance

Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
Code masse d'eau	**FRDL67**	**FRDR10251a**	**FRDR10251b**	**FRDR10647**	**FRDR10760**	**FRDR11222**	**FRDR11354**	**FRDR11464**	**FRDR11805**	**FRDR12086**	**FRDR13006**	**FRDR552a**	**FRDR552b**	**FRDR552c**	**FRDR552d**	**FRDR553**	**Hors masses d'eau**
Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-

Problématique	Référence au SDAGE	Code mesure	Intitulé de la mesure	Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures	Hors mesures territorialisées
Cohérence aménagement territoire/gestion eau par bassin versant	OF 4	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	CA	CA
Pollutions domestiques / ANC	OF 5A	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	QE1	QE1
Pollutions domestiques / assainissement collectif	OF 5A	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	RE3 : Torrent la Morge ; RE3 : Torrent l'Ugine ; QE3 + RE3 : Le Maravant ; RE3 : La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas ; RE3 : La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	QE3 + RE3
Pollutions domestiques / assainissement collectif	OF 5A	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	QE1 : La Dranse du Pont de la Douceur au Léman ; QE1 : La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	QE1
Pollutions domestiques / assainissement collectif	OF 5A	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	QE1 : Ruisseau le Malève ; QE1 : La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas ; QE1 : Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	
Pollutions domestiques / assainissement collectif	OF 5A	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	QE1 : La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	

			Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
			Code masse d'eau	FRDL67	FRDR10251a	FRDR10251b	FRDR10647	FRDR10760	FRDR11222	FRDR11354	FRDR11464	FRDR11805	FRDR12086	FRDR13006	FRDR552a	FRDR552b	FRDR552c	FRDR552d	FRDR553	Hors masses d'eau
			Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
			Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
			Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
			Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
			Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Problématique	**Référence au SDAGE**	**Code mesure**	**Intitulé de la mesure**	**Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures**																**Hors mesures territorialisées**
Pollutions domestiques / assainissement collectif	OF 5A	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)										QE1							QE1
Pollutions agricoles	OF 5	Mesure locale	Identifier et accompagner les exploitations agricoles afin de diminuer les pressions des effluents d'élevage et des eaux blanches sur le milieu	QE2													QE2			
Pollutions industrielles et artisanales	OF 5C	IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat												QE3					
Substances dangereuses	OF 5C	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement												QE3					QE3
Substances dangereuses	OF 5C	Mesure locale	Identifier les polluants et accompagner les industriels afin de diminuer la pression des rejets sur le milieu												QE3					
Substances dangereuses	OF 5C	IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)												QE3					
Pesticides	OF 5D	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	QE3																QE3

Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
Code masse d'eau	**FRDL67**	**FRDR10251a**	**FRDR10251b**	**FRDR10647**	**FRDR10760**	**FRDR11222**	**FRDR11354**	**FRDR11464**	**FRDR11805**	**FRDR12086**	**FRDR13006**	**FRDR552a**	**FRDR552b**	**FRDR552c**	**FRDR552d**	**FRDR553**	**Hors masses d'eau**
Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-

Problématique	Référence au SDAGE	Code mesure	Intitulé de la mesure	Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures														Hors mesures territorialisées
Déchets / dépôts	OF 5	Mesure locale	identifier et supprimer la pollution des anciennes décharges dont l'incidence sur le milieu est avérée	QE4														QE4
Dégradation de la qualité des eaux	OF 5	Mesure locale	Suivre la qualité des eaux superficielles	QE5														QE5
Continuité écologique	OF 6	Mesure locale	Définir et mettre en œuvre une stratégie de restauration de la continuité biologique (priorisation des ouvrages)			MA3					MA3		MA3	MA3		MA3		MA3	MA3	MA3
Continuité écologique	OF 6	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques (plan de gestion du transport solide et sa mise en œuvre)	MA2														MA2
Continuité écologique	OF 6	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)								MA3		MA2			MA2 + MA3	MA2	MA2 + MA3	MA3	MA3
Continuité écologique	OF 6	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages										MA2			MA2			MA2	
Hydrologie	OF 6	Mesure locale	Suivre des débits afin de garantir la préservation de milieux aquatiques sensibles									RE1					RE1	RE1		RE1
Hydrologie	OF 6	Mesure locale	Evaluer les effets du relèvement des débits réservés sur le cours d'eau suite à la modulation de ceux-ci afin de concilier les différents usages (hydroélectricité, sports d'eau vive)										MA1			MA1				

			Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
			Code masse d'eau	FRDL67	FRDR10251a	FRDR10251b	FRDR10647	FRDR10760	FRDR11222	FRDR11354	FRDR11464	FRDR11805	FRDR12086	FRDR13006	FRDR552a	FRDR552b	FRDR552c	FRDR552d	FRDR553	Hors masses d'eau
			Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
			Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
			Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
			Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
			Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Problématique	**Référence au SDAGE**	**Code mesure**	**Intitulé de la mesure**	**Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures**																**Hors mesures territorialisées**
Hydrologie	OF 6	Mesure locale	Améliorer la gestion des eaux pluviales afin d'éviter les risques liés au ruissellement et/ou de soutenir les étiages					RE3						RE3	RE3		RE3	RE3		RE3
Morphologie	OF 6	Mesure locale	Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement				MA1			MA1	MA1	MA1	MA1		MA1	MA1	MA1	MA1		
Morphologie	OF 6	Mesure locale	Réaliser des plans de restauration hydromorphologique			MA1	MA1	MA1		MA1	MA1	MA1	MA1		MA1	MA1	MA1	MA1		MA1
Morphologie	OF 6	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			MA1		MA1			MA1	MA1		MA1	MA1		MA1	MA1		MA1
Morphologie	OF 6	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes				MA1	MA1		MA1	MA1	MA1			MA1	MA1	MA1	MA1		
Morphologie	OF 6	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	MA2	MA2		MA2	MA2		MA2	MA2	MA2	MA2		MA2	MA2	MA2	MA2	MA2	MA2
Morphologie	OF 6	MIA0402	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	MA1																
Morphologie	OF 6	Mesure locale	Etablir un plan de gestion stratégique des zones humides	MA1																MA1
Morphologie	OF 6	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide								MA1	MA1				MA1	MA1	MA1	MA1	

Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
Code masse d'eau	**FRDL67**	**FRDR10251a**	**FRDR10251b**	**FRDR10647**	**FRDR10760**	**FRDR11222**	**FRDR11354**	**FRDR11464**	**FRDR11805**	**FRDR12086**	**FRDR13006**	**FRDR552a**	**FRDR552b**	**FRDR552c**	**FRDR552d**	**FRDR553**	**Hors masses d'eau**
Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-

Problématique	Référence au SDAGE	Code mesure	Intitulé de la mesure	Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures	Hors mesures territorialisées
Morphologie	OF 6	Mesure locale	Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion des boisements de berges et du bois mort	MA1	MA1
Biodiversité / invasives	OF 6	MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	MA4	MA4
Prélèvements	OF 7	Mesure locale	Délimiter des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable	RE1	
Prélèvements	OF 7	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	RE2 RE2 RE2 RE2 RE2 RE2	RE2
Prélèvements	OF 7	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	RE2 RE2 RE2	RE2
Prélèvements	OF 7	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	RE4 RE4 RE4 RE4 RE4 RE4	RE4
Prélèvements	OF 7	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	RE2 / RE4	RE2 / RE4
Risques naturels	OF 8	Mesure locale	Améliorer l'identification et la prise en compte du risque	PR1	PR1
Risques naturels	OF 8	Mesure locale	Assurer la sécurité des populations en réduisant les risques dans le respect du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (en lien avec OF 6)	PR2	PR2
Patrimoine	-	Mesure locale	Valoriser le patrimoine lié à l'eau dans le respect des milieux aquatiques et de leurs abords	CSV1	CSV1

	Libellé de la masse d'eau	Lac de Montriond	Rivière de la Dranse de Montriond en amont du lac	Rivière de la Dranse de Montriond en aval du lac	Torrent de Seytroux	Torrent la Morge	Ruisseau l'Eau Noire	Ruisseau le Bochard	Ruisseau le Malève	Ruisseau la Follaz	Torrent l'Ugine	Le Maravant	La Dranse du Pont de la Douceur au Léman	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au Pont de la Douceur sur la Dranse	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	La Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	Affluents de l'est lémanique
	Code masse d'eau	**FRDL67**	**FRDR10251a**	**FRDR10251b**	**FRDR10647**	**FRDR10760**	**FRDR11222**	**FRDR11354**	**FRDR11464**	**FRDR11805**	**FRDR12086**	**FRDR13006**	**FRDR552a**	**FRDR552b**	**FRDR552c**	**FRDR552d**	**FRDR553**	**Hors masses d'eau**
	Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	**ME fort. Modif.**	**ME fort. Modif.**	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	-
	Etat écologique actuel	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	-
	Objectifs d'état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	-
	Etat chimique actuel (avec ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	-
	Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	-
Problématique	**Référence au SDAGE**	**Code mesure**	**Intitulé de la mesure**	**Contribution du contrat de rivières à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures**														**Hors mesures territorialisées**
Ressource - milieux	Toutes les OF	Mesure locale	Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant	CSV2														CSV2

Les orientations du contrat de rivières sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs visés sur la masse d'eau ?	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**non ?***	**non ?***	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	**-**